

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande à la mairie.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les comptes administratifs de l'exercice 2022 (budget principal et budget annexe assainissement) ont été approuvés par le conseil municipal le 16 mars 2023. Le compte administratif du CCAS a été approuvé par le bureau le 14 avril 2023.

Précisions : Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- . Elles sont équilibrées.

Résultats des comptes administratifs 2022

➤ BUDGET GENERAL :

	FONCTIONNEMENT	variation/2021	INVESTISSEMENT	variation/2021
RECETTES exercice 2022	2 202 027.35	+ 5.00 %	907 132.87	-29.00 %
DEPENSES exercice 2022	1 489 211.28	+ 8.00 %	997 789.54	+40.00 %
Résultat 2021	712 816.07		-90 656.67	
Résultat antérieur reporté (année 2021)	1 048 625.71		1 047 224.19	
part affectée à l'investissement	600 000.00			
RESULTATS de CLOTURE au 31/12/2022	1 161 441.78		956 567.52	

➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

	FONCTIONNEMENT	variation/2021	INVESTISSEMENT	variation/2021
RECETTES exercice 2022	112 815.50	-20.00 %	152 064.10	+ 26.00 %
DEPENSES exercice 2022	101 944.63	+ 8.00 %	75 642.33	-66.00 %
Résultat 2022	10 870.87		76 421.77	
Résultat antérieur reporté (année 2021)	38 305.71		297 174.19	
part affectée à l'investissement	0			
RESULTATS de CLOTURE AU 31/12/2022	49 176.58		373 595.96	

➤ BUDGET CCAS :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES exercice 2022	220.00	0
Résultat au 31/12/2022	7 415.62	0

Détail des dépenses du budget général 2022

1. La section de fonctionnement

Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle se résume ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
011	Charges à caractère général	1 251 079.53	596 290.06
012	Charges de personnel	671 077.00	658 554.31
014	Atténuation de produits	1 000.00	493.00
65	Autres charges de gestion courante	168 366.00	132 254.31
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	5 699.00	4 698.81
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	2 254.79
042	<i>Opérations d'ordre en sections</i>	<i>34 667.00</i>	<i>94 666.00</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
013	Atténuation de charges de personnel (arrêts maladie etc.)	54 100.00	89 759.11
70	Produits, services et ventes diverses	55 200.00	73 869.79
73	Impôts et taxes	905 185.00	921 386.66
74	Dotations et participations de l'état ou autre	917 808.00	914 267.83
75	Autres produits de gestion courante (loyers etc.)	92 300.00	127 773.07
77	Produits exceptionnels	8 500.00	74 970.89

2. La section d'investissement

Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, biens immobiliers, matériel, véhicule et des travaux sur les structures existantes ou en cours de création qui ne relèvent pas de l'entretien courant. Les recettes sont essentiellement des subventions par différents organismes (département, état, région, europe..) qui soutiennent les projets d'investissement de la commune.

Elle se résume ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
21	Travaux	2 841 734.28	947 039.29
16	Emprunts et dettes assimilées	33 648.00	33 212.25
045	Opérations pour compte de tiers	18 000.00	17 538.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
13	Subventions (département, état, région)	692 836.00	144 564.85
10	TVA récupérée, excédent de fonctionnement	92 625.00	48 569.11
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	600 000.00	600 000.00
165	Cautions logements	200.00	1 794.91
045	Opération pour compte de tiers	18 000.00	17 538.00
040	Opérations d'ordre entre sections	34 667.00	94 666.00

Détail des dépenses du budget annexe assainissement 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
011	Charges à caractère général	34 282.71	17 493.44
012	Charges de personnel pour entretien des stations	9 000.00	8 596.63
65	Autres charges de gestion courant	4 060.00	3 059.30
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	4 452.00	4 451.26
67	Charges exceptionnelles	500.00	0
042	Opérations d'ordre entre sections	68 344.00	68 344.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
70	Redevance assainissement	70 000.00	100 222.66
75	Autre produit de gestion courante	0	259.84
042	Opérations d'ordre entre sections	12 333.00	12 333.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
20, 21	Travaux	674 443.19	40 123.44
16	Emprunts et dettes assimilées	23 186.00	23 185.89
040	Opérations d'ordre entre sections	12 333.00	12 333.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
13	Subventions (département, état, région)	344 218.00	67 714.50
10	TVA récupérée	226.00	16 005.60
040	Opérations d'ordre entre sections	68 344.00	68 344.00

Détail des dépenses du budget CCAS 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2022	Réelles 2022
65	Aides, secours et assistances exceptionnels	12 635.82	220.00

Nous espérons, à travers ces quelques explications synthétiques, être parvenus à vous aider à comprendre le fonctionnement de la collectivité.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à poser vos questions par mail aux services administratifs de la mairie.



Le Maire

André DUBOIS